

PÉLISSE, Jérôme, PROTAIS, Caroline, LARCHET, Keltoume et CHARRIER, Emmanuel, dir. (2012) : *Des chiffres, des maux et des lettres : une sociologie de l'expertise judiciaire en économie, psychiatrie et traduction*. Paris : Armand Colin, 274 p.

Valérie Florentin

Volume 60, Number 3, December 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036150ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036150ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Florentin, V. (2015). Review of [PÉLISSE, Jérôme, PROTAIS, Caroline, LARCHET, Keltoume et CHARRIER, Emmanuel, dir. (2012) : *Des chiffres, des maux et des lettres : une sociologie de l'expertise judiciaire en économie, psychiatrie et traduction*. Paris : Armand Colin, 274 p.] *Meta*, 60(3), 645–648.
<https://doi.org/10.7202/1036150ar>

de cada época, inclinándose bien hacia la fidelidad, bien hacia la libertad.

El segundo capítulo recoge solamente los apartados más significativos de la obra leviniana *Umění překladu* [El arte de la traducción], que hasta hoy ha gozado de cuatro ediciones en su lengua de origen (1963, 1983, 1998 y 2012). En 2011 se publicó la obra entera en inglés; la versión alemana salió a la luz al poco de su aparición en checo, o sea, en 1969; la rusa, en 1974 y la traducción al serbo-croata, en 1982. Una de las novedades de aquel entonces (1963) es el carácter comunicativo del proceso de la traducción: el texto original del autor es leído e interpretado, es decir descodificado por el traductor que lo reformula (recodifica) en su idioma, luego el texto traducido es leído y concretizado por el lector, lo que nos coloca ante una doble cadena de comunicación. Otro de los postulados de Levý que nos ofrece este capítulo son las tres fases de la labor del traductor, o sea, la comprensión, la interpretación y la reformulación del patrón o texto de partida, exigiendo esta última un elevado talento estilístico. Además, el autor reflexiona sobre las tendencias políticas y estéticas de una determinada época que influyen en la figura del traductor formando en él su “sujeto creador”. Este capítulo incluye también otros conceptos como el de la traducción como género del arte, la doble norma de la traducción, la dualidad de la obra traducida, la relación ambigua con la literatura de partida, la tradición traductiva, la traducción “clásica” o las especificidades nacional e histórica, mencionando, por ejemplo, el trasvase de las variantes intralingüísticas. En cuanto a los procedimientos de trabajo del traductor, Levý distingue la traducción, la sustitución y la transcripción. Hablando de la poética de la traducción, el teórico checo distingue entre el estilo literario y traslativo, entre otros; establece una relación entre los términos *conjunto y parte* o *idea y expresión*. En las últimas páginas de este capítulo se estudia la traducción de los títulos.

En el tercer capítulo encontramos la versión abreviada del estudio *Génesis de la obra literaria y su recepción*, publicada póstumamente en la antología de textos levinianos *Bude literární věda exaktní vědou?* [¿Será la teoría literaria una ciencia exacta?] (1971) así como la síntesis de dos textos, en los cuales Levý analiza la génesis de la traducción como modelo de la creación de la obra literaria. Sus explicaciones parten del siguiente modelo: la traducción es un continuo proceso de decisiones que culmina en el trasvase, en el comunicar. Estas decisiones pueden ser, según afirma el autor, de índole “obligatoria” o “voluntaria” y “motivada” o “no motivada”, sin embargo, siempre subordinadas a la norma estética que condiciona la elección del traductor.

El cuarto capítulo incluye un resumen del estudio *Čapkovy překlady ve vývoji českého překladatelství a českého verše* [Las traducciones de Karel Čapek en la evolución del arte de traducir y del verso checos] y subraya dos mensajes capitales para Levý: la influencia del trasvase en el desarrollo de la obra del traductor y la prioridad de la relación establecida entre el autor y el traductor.

El último capítulo que cierra el libro aporta el trabajo *¿Servirá la teoría de la traducción a los traductores?* que se centra de nuevo en la figura del traductor y resume las principales líneas de pensamiento de Levý. El filólogo checo propone un análisis racional y objetivo basado en los principios procedentes de otras disciplinas, a saber la semántica, la psicolingüística, la antropología estructural entre otras, para investigar el proceso del trasvase.

Los traductores-editores, Králová y Cuenca, han facilitado al público hispanohablante el acceso a una de las reflexiones más inspiradoras en los estudios de la traducción y han contribuido así a la renovación metodológica del paisaje traductológico internacional.

PETRA VAVROUŠOVÁ

České vysoké učení technické/Universidad Politécnica Checa, Praga, República Checa

PÉLISSE, Jérôme, PROTAIS, Caroline, LARCHET, Keltoume et CHARRIER, Emmanuel, dir. (2012): *Des chiffres, des maux et des lettres: une sociologie de l'expertise judiciaire en économie, psychiatrie et traduction*. Paris: Armand Colin, 274 p.

Cet ouvrage, paru dans la collection *Recherches*, décrit l'évolution du milieu des experts judiciaires en France à la suite de la réforme de 2004 visant leur reconnaissance, et s'intéresse plus précisément au cas des experts en économie, en psychiatrie et en traduction/interprétation. En effet, partant du constat que les experts sont omniprésents dans les médias, les auteurs se demandent d'une part si l'institution judiciaire recourt plus que jamais aux savoirs techniques et scientifiques, et d'autre part s'interroge aussi sur la professionnalisation des experts. S'ils ne sont pas à même d'apporter un éclairage sur le premier point, leur analyse¹ du milieu des traducteurs/interprètes (TI) se révèle intéressante et d'actualité².

Le rôle des TI: tout d'abord, les auteurs constatent que les TI sont différents des autres experts en ce qu'ils interviennent sur le plan procédural (la majeure partie du temps au pénal, viennent ensuite le civil et l'administratif) et qu'ils ne sont pas tant là pour donner leur opinion d'expert que pour faciliter la communication entre les différentes parties; ils se font la voix de l'autre,

tantôt du juge, tantôt du justiciable, sans avoir de voix propre. En somme, même si ce sont les experts les plus fréquemment appelés à intervenir, il est attendu d'eux qu'ils soient invisibles, leur présence ne devant rien changer aux habitudes des juges (pas de ralentissement du débit, par exemple), qui leur dictent d'ailleurs leur méthode de travail (traduction consécutive ou simultanée). Cette invisibilité, un enjeu bien connu au sein de la profession, ainsi que la neutralité attendue de la part des TI sont parfois mises à mal par des questions³, auxquelles 41 % estiment devoir répondre. Enfin, les TI se distinguent de tous les autres experts puisqu'ils sont constamment à cheval sur deux éléments : sur deux langues et deux cultures, sur la justice et le justiciable, sur les règles linguistiques et les règles juridiques.

La manière dont ils sont perçus : les traducteurs et interprètes se ressemblent en ce qu'ils servent de passerelles entre différentes communautés linguistiques, mais leurs tâches et conditions de travail sont différentes : les premiers travaillent sur de l'écrit dans le confort de leur bureau, les seconds passent d'une langue à l'autre à l'oral, de manière immédiate, du français vers leur langue de travail, et inversement. Malgré leur rôle central sans lequel la justice ne pourrait être rendue, les TI sont mal considérés par le système judiciaire qui estime que le travail sur la langue est purement technique et non une expertise, ce qui pourrait expliquer qu'ils soient les derniers experts listés par la nomenclature. D'ailleurs, le fait que les langues sont utilisées au quotidien par toutes sortes de personnes permet aux non-initiés de croire que la traduction n'est pas une activité technique ou difficile. Plus étonnant, les TI eux-mêmes affirment que leur spécialité n'est pas aussi intéressante que celle des autres. De plus, si les experts en économie ou en psychiatrie sont, bien évidemment, comptables ou psychiatres de profession, ce n'est pas le cas de tous les TI, certains exerçant une profession autre en dehors de leur travail d'expert, ce qui contribue à décrédibiliser la profession et à les voir qualifiés de non-experts.

En effet, seuls 45 % des experts interrogés exercent la profession de traducteur ou d'interprète et, parmi ces professionnels, 68 % travaillent à leur compte, de manière individuelle, ce qui ne contribue pas à leur reconnaissance. Ces chiffres doivent pourtant être relativisés puisque les non-professionnels sont généralement plus diplômés que les professionnels et que, parmi eux, 38 % sont des enseignants avec une formation en langue, 9 % sont retraités d'une profession langagière, 8 % sont chercheurs ou dans l'enseignement supérieur, ce qui fait que plus de la moitié des non-professionnels ont tout de même une formation adéquate.

Leur profil : comparés aux experts en économie ou en psychiatrie, ils sont en moyenne plus

jeunes (50 ans, contre 57 ans), ont 10 ans d'expérience à titre d'expert (contre 14 ans) et sont pour 71 % des femmes (contre 28 % parmi les experts en psychiatrie et 9 % chez les experts en économie). Ils sont également plus dispersés sur le territoire que les autres experts.

Parmi eux, 87 % se déclarent interprètes et traducteurs et exercent à parts égales les deux activités ; 70 % détiennent un diplôme de premier cycle ; 25 % une maîtrise ou un doctorat ; 83 % ont suivi un cursus en langue ; 34 % un cursus en droit (plusieurs réponses étaient possibles).

Leur formation : si tous ne sont pas diplômés en langue, c'est qu'il existe d'autres moyens d'acquérir les savoirs linguistiques et culturels nécessaires. L'enquête réalisée a permis de mettre au jour trois modes de formation, qui peuvent être combinés : universitaire, par l'origine (leur langue maternelle n'est pas une langue officielle là où ils exercent) ou l'expérience (séjour à l'étranger, apprentissage autodidacte, conjoint d'origine étrangère). Soixante pour cent des répondants sont d'origine étrangère. Selon eux, c'est d'ailleurs la seule formation possible afin de maîtriser toutes les subtilités de la langue. À l'inverse, les professionnels détenteurs d'un diplôme en traduction réclament que les experts soient tous détenteurs d'un tel diplôme puisque, selon eux, ces non-professionnels perturbent le marché en acceptant des tarifs dérisoires et n'importe quel délai (pour les traducteurs) ou horaires de travail (pour les interprètes).

Leurs conditions de travail : en moyenne, ils ont 40 appels par an. Pour les traducteurs, près de la moitié des mandats (40 %) doivent être rendus dans un délai allant d'une semaine à un mois, mais le quart des mandats doivent l'être dans un délai d'une semaine. En comparaison, les experts en psychiatrie ont, les trois quarts du temps, d'un à trois mois et les experts en économie ont, près d'une fois sur deux, plus de douze mois pour rendre leurs rapports écrits. Ceci dit, 80 % des traducteurs interrogés estiment que les délais qui leur sont accordés sont satisfaisants et 72 % d'entre eux jugent même qu'ils sont plus longs que ceux accordés par leurs autres clients, en dehors du système judiciaire.

Plus de la moitié des TI reconnaissent s'être inscrits à titre d'expert afin de toucher un revenu supplémentaire, mais tous admettent que les tarifs sont ridiculement bas, d'autant que les temps de déplacement ne sont pas remboursés. Les tarifs seraient en effet 60 % inférieurs à ceux du marché et de 4 à 5 fois inférieurs à ceux des autres experts. Ainsi, si le salaire horaire moyen d'un expert se situe entre 75 et 125 euros, les interprètes touchent 25 euros de l'heure et les traducteurs environ 5 centimes du mot. Près de la moitié estiment gagner moitié moins que dans leur pratique régulière et les

rare qui consacrent plus de la moitié de leur temps à l'expertise reconnaissent que cela ne représente que 30 % de leurs revenus.

La moitié calcule que le travail d'expert représente de 10 % à 50 % de leur temps de travail. Ceux qui y consacrent le plus de temps sont des retraités ou des gens n'exerçant aucune autre profession.

Il est attendu des TI qu'ils travaillent d'une langue vers l'autre, selon les besoins, et non seulement vers leur langue maternelle. Ils sont 90 % à travailler dans les deux directions, mais seuls 77 % acceptent de le faire pour une traduction assermentée non demandée par la justice. Ces demandes sont d'ailleurs contraires à la pratique régulière, qui est de ne traduire que vers sa langue maternelle.

Les freins à la professionnalisation : les auteurs analysent également trois facteurs relatifs à la professionnalisation des experts, et ce, en sachant que ceux-ci ne doivent pas espérer avoir l'expertise comme seule source de revenus, un expert se devant, avant tout, d'être un professionnel aguerri au fait des évolutions de sa profession. Ainsi, les professionnels à la retraite se voient accorder le titre d'expert honoraire et les auteurs reconnaissent qu'une telle situation entraîne un certain risque.

Premièrement, toute professionnalisation suppose l'appartenance à des instances représentatives, ce qui n'est pas le cas de nombre de TI. S'ils s'inscrivent parfois à de telles instances, celles-ci sont diverses (compagnies d'experts judiciaires pluridisciplinaires ou associations de traducteurs professionnels) et leur multiplication rend utopique toute action concertée.

Deuxièmement, comme nous l'avons vu précédemment, les TI n'ont ni formation commune (vu le grand nombre de non-professionnels dans leurs rangs) ni même des pratiques communes puisque traducteurs et interprètes travaillent différemment (sur de l'écrit pour les premiers, sur de l'oral et dans l'immédiat pour les seconds), ce qui nuit à leur reconnaissance. Or, pour le système judiciaire, la maîtrise parfaite de deux langues est moins importante que la disponibilité dans le cas de combinaisons linguistiques rares. Il n'est donc pas inhabituel que certaines personnes non inscrites sur les listes soient contactées et acceptent des mandats. De plus, si la formation continue est obligatoire pour assurer la reconduction quinquennale dans les listes d'experts, celle-ci est inadaptée aux besoins des TI en raison du grand nombre de langues concernées. Par ailleurs, 41 % des experts avouent ne pas suivre ce type de formation, sans que cela nuise à leur réinscription. Enfin, précisons que, en France, le titre d'expert ouvre l'accès au marché privé des prestations linguistiques assermentées, marché qui leur est réservé. Le milieu de

la justice considère que l'accès à ce marché lucratif compense les bas tarifs proposés. Par ailleurs, certains TI, une fois inscrits, refusent les mandats et le titre d'expert. Dans un tel cas, ce dernier devient une porte d'entrée à la profession de traducteur au lieu d'être le point culminant d'une carrière et la reconnaissance d'un savoir-faire.

Troisièmement, toute professionnalisation comporte normalement un sentiment d'appartenance et c'est là l'élément le moins problématique dans le cas des TI puisque 54 % d'entre eux se sentent membres de la communauté des experts judiciaires, un sentiment qui s'explique en partie par la socialisation permise par les activités de formation pourtant décriées. Un facteur demeure toutefois à prendre en compte : la grande compétitivité observée dans le milieu des experts judiciaires en général. En effet, toute obtention d'un mandat se fait au détriment d'un collègue.

La professionnalisation des experts est donc un problème important puisque la qualité s'oppose à la disponibilité, que les deux marchés (traduction judiciaire ou simple traduction assermentée, plus payante) sont en concurrence et qu'on observe un rapport de force entre les langues (entre les langues rares et les autres langues, plus courantes), autant de facteurs qui permettent à certains de choisir leurs mandats et en obligent d'autres à prendre tout ce qui se présente.

En conclusion, cet ouvrage, écrit par des non-spécialistes et s'intéressant à d'autres domaines que la seule traduction/interprétation, demeure intéressant par la profondeur de l'analyse qui démontre bien la complexité du milieu et les enjeux à surmonter si les traducteurs et interprètes veulent redorer le blason de leur profession souvent perçue comme facile et secondaire, et mettre un terme à la chute des prix qui se constate sur tous les marchés.

VALÉRIE FLORENTIN

Université de Hearst, Hearst, Canada

NOTES

1. Leur analyse s'appuie sur trois ensembles de données : des questionnaires envoyés à l'ensemble des experts du domaine, des entretiens approfondis réalisés avec des experts, magistrats et greffiers, et l'exploitation statistique des états d'activités remis chaque année par les experts aux Cours d'appel de Paris, Lyon et Angers.
2. Le présent ouvrage complète à cet égard celui de Sela-Sheffy, Rakefet et Miriam Shlesinger, dir. (2011) : *Identity and Status in the Translational Professions*. Amsterdam et Philadelphie : John Benjamins, et notamment les articles de Katan et de Monzó.
3. Si ces questions portent généralement sur des différences culturelles, elles demandent

parfois une prise de position. Ainsi, un expert peut se voir demander de confirmer la nationalité de la personne interrogée, en se fiant à son accent.

ZWARTJES, Otto, ZIMMERMANN, Klaus y SCHRADER-KNIFFKI, Martina, eds. (2014): *Missionary Linguistics V/Lingüística misionera V. Translation theories and practices*. Amsterdam y Philadelphia: John Benjamins, 350 p.

Las investigaciones sobre la historiografía lingüística misionera conocen un auge extraordinario a lo largo de los últimos años. Los responsables de la edición de este libro tienen mucho que ver en tal explosión de estudios, en especial Otto Zwartjes y Klaus Zimmermann. Estos expertos lingüistas juntos con Martina Scharader-Kniffki han conseguido reunir aquí trabajos que vinculan la investigación de la lingüística misionera con las teorías traductorales y sus prácticas concretas, en concreto las contribuciones de doce expertos en esta área del conocimiento historiográfico.

En el trabajo de Zwartjes (p. 1-50) se demuestra que los misioneros tuvieron en san Jerónimo la fuente teórica más fiable para el desarrollo de sus prácticas traductorales, tanto en lo relativo a la traducción literal (palabra a palabra) como la más libre (traducción del sentido). En muchos géneros pastorales de los misioneros se daba una traducción anotada o glosada que se empleaba como instrumento pedagógico. Los trabajos misioneros revelan una teoría de la traducción y transmiten datos importantes sobre sus prácticas. Los textos son producto de autores europeos que tratan de introducir sus propios discursos en culturas foráneas mediante dos expedientes básicos, la introducción de préstamos desde el español (o el portugués) a las lenguas autóctonas o el uso de los circunloquios o paráfrasis. Los misioneros nunca consideraban las lenguas objeto de su estudio y traducción como lenguas bárbaras sino como idiomas elegantes y refinados. El estudio de Zwartjes es de gran ayuda para una comprensión global de la praxis traductora entre los lingüistas misioneros y, con certeza, sus conclusiones pueden aplicarse a la mayor parte del trabajo misionero hispánico en América y Asia.

La profesora Ríos Castaño (p. 53-83) estudia con detenimiento el *Libro de la Rethorica* de fray Bernardino de Sahagún (1499-1590), compilado antes de 1547. La autora lleva a cabo un exhaustivo estudio del proceder translaticio, etnográfico y lingüístico para llegar a la conclusión de que dicho trabajo en náhuatl trataba de ser una fuente de referencia para el aprendizaje de la lengua mesoamericana y para el cumplimiento de las obligaciones de proselitismo. Con su labor, Sahagún

contribuye a convertir una lengua vernácula de carácter oral en una lengua con tradición literaria y retórica vinculada a los contemporáneos Barbosa y Nuñez de Toledo, así como a Valdés, el Marqués de Santillana, a Horozco y a fray Luis Escobar. Partiendo de la antigüedad retórica europea e hispánica se inserta la lengua y la cultura nahua en la tradición europea clásica, medieval y renacentista. Sahagún clasifica y ordena la retórica nahua en cuatro subespecies: maneras de hablar, proverbios, adivinanzas y metáforas. No solo aporta los significados literales de expresiones muy ligadas a la cultura nahua, sino que puede incluso proporcionar una ejemplificación correlativa para los lectores hispánicos. Sahagún interpreta y resitúa la cultura nahua originaria de acuerdo con sus parámetros eurocéntricos. Desde luego, lo hace bajo el presupuesto de que los nahuas son seres humanos racionales con altura moral e intelectual capaces de construir, como los europeos, formas altamente articuladas con valor expresivo y retórico.

El profesor Zimmermann (p. 85-112) también analiza la producción etnolingüística de Bernardino de Sahagún y demuestra que el autor interviene en el proceso de creación de los textos nahuas que luego se traducen. Sahagún presenta documentos en dos lenguas en el mismo volumen como modelo para los sermones de futuros misioneros, para lo cual es esencial el confrontamiento textual bilingüe. Por consiguiente, la traducción es un instrumento para dar a conocer el discurso en náhuatl no solo en cuanto a su contenido sino, y no lo menos importante, en cuanto a su forma lingüística. Dichas traducciones son fuentes didácticas para la formación y preparación de los misioneros e implican un rechazo ideológico de su contenido, como corresponde a todo contexto misionero incluso en tiempos modernos. A Sahagún se le presenta el dilema entre la autenticidad del texto traducido y la comprensión por parte de sus posibles lectores (siempre misioneros). Para lograrlo, emplea el trabajo de campo con informantes y se rodea de colaboradores, traductores y correctores. Según Zimmermann, el proselitismo no debe considerarse una mediación, sino más bien una imposición de la verdad de la propia religión y un rechazo de la falsedad de las otras visiones religiosas del mundo. A pesar de ello, Sahagún fue un generador de conocimiento cultural desde el momento en que seleccionó conocimiento a fin de preservarlo y consultarlo en el registro escriturario. Con todo, sus objetivos (como el de toda lingüística misionera) van más allá de la traducción de textos y de lo que hoy se suele considerar la profesión de traductor.

El trabajo de Cristina Monzón (p. 131-159) estudia en profundidad el modelo lexicográfico de Juan Baptista de Lagunas en su *Dictionarito en lengua de Michuacan* (1574) para el tarasco o